DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date d'envoi de la convocation : 09/12/2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Roselyne BURON, Frédérique CHRISTIN, Valérie MARZOLLA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Rémy BRÜNETTI, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

Membres absents excusés :

Madame Christine CASTEUR qui donne son pouvoir à Alain GONARD Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT Madame Hélène JOSSERAND qui donne son pouvoir à Monsieur Michel BOZZACO COLONA

Madame Joëlle KRUCHTEN qui donne son pouvoir à Madame Valérie MARZOLLA Madame Florence LA ROSA qui donne son pouvoir à Madame Paméla NESTEROVITCH Monsieur Jean-Marc MAZAT qui donne son pouvoir à Monsieur Bruno PICHAT Monsieur Guillaume LARDON qui donne son pouvoir à Madame Frédérique CHRISTIN Madame Rita ERIGONI Monsieur Serge THEBAULT

Secrétaire de séance : Madame Roselyne BURON

Objet : FINANCES – Vote des tarifs de location de salles 2022, de la remorque podium et de la scène du Centre Innovance pour les associations– Mise à jour

Pour faire face à l'augmentation des charges à caractère générale, il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location des salles communales pour les associations.

La commission des finances réunie le 08 décembre 2022 a proposé les montants tels que présentés ci-après.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

 De valider les tarifs applicables aux professionnels pour toutes nouvelles réservations à partir du 1^{er} janvier 2023 tels que proposés par la commission des finances et joints ci-après. Voix pour : 25 Voix contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme, Le maire,



Tarifs 2023
Location de salles aux associations (TTC)

Tarifs applicables pour toutes nouvelles réservations à partir du 1er janvier 2023

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution			
Villieu							
Salle Polyvalente	399 €	519 €	26,60 €	1 197 €			
Salle du club des jeunes	98,00 €	127 €	6,53 €	294 €			
Salle de la cure AEP	98,00 €	127 €	6,53 €	294 €			
Centre Innovance							
Centre complet	934 €	1 214 €	62,27 €	2 802 €			
Grande salle + hall d'entrée*	794 €	1 032 €	52,93 €	2 382 €			
Salle sud	140 €	182 €	9,33 €	420 €			
Hall d'entrée*	187 €	243 €	12,47 €	561 €			
Cuisine	187 €	243 €	12,47 €	561 €			
Scène			10,87 €	489 €			
Auditorium							
Auditorium	382 €	497 €	25,47 €	1 145 €			
Salle de réunion	98 €	127 €	6,53 €	294 €			
Loyes							
Mairie annexe	98 €	127 €	6,53 €	294 €			
Ex-école de Loyes 1 ^{er} étage 51 m ²	98 €	127 €	6,53 €	294 €			
Ex-école de Loyes 1 ^{er} étage 95 m ²	196 €	255 €	13,07 €	588 €			
Mollon							
Maison pour Tous	201 €	261 €	13,40 €	602 €			
《公司》,《公司》							
Ecole							
Préau	191 €	248 €	12,73 €	573 €			

Ménage compris dans le prix

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution		
Salle de l'A3V						
Salle de l'A3V			5,67 €	501 €		

Location remorque podium	316,00
Caution	1 052,00

Accusé de réception en préfecture 001-210104501-20221216-DE 09 12_2022-DE Date de télétransmission : 23/12/2022 Date de réception préfecture : 23/12/2022